

## Pièces justificatives admises

### JUSTIFICATIFS DE DOMICILE

- feuille d'imposition ou de non imposition de l'année précédente
- Facture de gaz ou eau ou électricité ou téléphone de moins de 3 mois
- Quittance de loyer accompagné du bail
- Titre de propriété

#### Pour les personnes hébergées :

- Attestation d'hébergement
- Pièce d'identité de l'hébergeant
- Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois.

### PIÈCES D'IDENTITÉ

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- Titre de séjour en cours de validité

### MODES DE REGLEMENT

- Chèque daté et signé à l'ordre du Régisseur de recettes

#### Si le payeur est différent du titulaire du permis de conduire :

- Photocopie de la pièce d'identité de la personne qui établit le chèque
- 

### FORMULAIRES CERFA

Les formulaires Cerfa peuvent être retirés à la préfecture ou téléchargeables sur le site Internet

[www.haute-corse.gouv.fr](http://www.haute-corse.gouv.fr)

## Informations pratiques

### VENIR A LA PREFECTURE

Préfecture de la Haute-Corse  
Rond-point du Maréchal Leclerc de Hautecloque  
20 200 Bastia

#### HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au vendredi  
8h30 – 11h30 et 13h30 – 15h30

### ACCUEIL PERMIS DE CONDUIRE

#### OUVERTURE DES GUICHETS

lundi-mardi / jeudi-vendredi  
**Fermeture le mercredi**  
8h30 – 11h30

#### ACCUEIL TELEPHONIQUE

04 20 08 40 20  
Le lundi et vendredi – 10h à 11h30  
Le mardi, mercredi, jeudi – 14h à 15h30  
ou appeler le 39 39 (coût d'un appel local)

### RETIRER SON PERMIS

Les permis peuvent être retirés tous les jours à l'accueil, aux heures d'ouverture de la préfecture.

#### HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au vendredi  
8h30 – 11h30 et 13h30 – 15h30

### OBTENIR LES FORMULAIRES

[www.haute-corse.gouv.fr](http://www.haute-corse.gouv.fr)  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### QUESTIONS, RECLAMATIONS

[prefecture@haute-corse.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-corse.gouv.fr)


Mise à jour le 21 janvier 2016



## DEMANDE PERMIS DE CONDUIRE



## Documents à présenter pour vos démarches

	Formulaire de demande (cerfa)	Formulaire cerfa 06	Photocopie pièce d'identité recto verso	Photocopie justificatif de domicile	Photocopie attestation de réussite (1)	2 Photos d'identité en couleur	Photocopie du Permis de conduire	Déclaration de perte ou de vol	Justificatif if changement d'état civil (3)	Règlement par chèque	Timbre fiscal	Autres
Nouveau permis (réussite à l'examen)	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>				<b>33 €</b>		
Obtention d'un permis international (2)	<b>X</b>		<b>X</b>			<b>X</b>	<b>X</b>					
Duplicata suite à un changement d'état civil (4)	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>33 €</b>		
Duplicata suite à un vol ou une perte	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>		<b>X</b>		<b>33 €</b>	<b>25 €</b>	
Permis détérioré	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>			<b>33 €</b>		
Conversion d'un permis militaire	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>				<b>33 € (5)</b>		<b>Volet de conversion attestation de position militaire photocopie du brevet militaire</b>
Renouveler un permis poids lourds (6)	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>					<b>Volet 1 et 1<sup>er</sup> exemplaire du volet 2 de l'avis médical</b>
Connaître les points restants sur un permis			<b>X</b>				<b>X</b>					<b>Enveloppe affranchie au tarif recommandé avec demande d'avis de réception Liasse remise par la poste permettant la distribution du recommandé</b>
Prendre RDV avec la commission médicale	<p style="text-align: center;"><b>4 possibilités au choix :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Appeler le service des permis de conduire au 04 20 08 40 20 aux heures d'accueil téléphonique</b></li> <li><b>2. Se déplacer aux guichets des permis de conduire (fermé le mercredi, ouverture le matin de 8h30 à 11h30)</b></li> <li><b>3. Faire la demande par courriel à <a href="mailto:pref-commission-medicale-permis@haute-corse.gouv.fr">pref-commission-medicale-permis@haute-corse.gouv.fr</a> en indiquant dans le message votre- nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone et motif de la demande</b></li> <li><b>4. Faire la demande par courrier en indiquant dans le message vos nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone et motif de la demande</b></li> </ol>											

(1) Le certificat provisoire de capacité est valable 4 mois à la date de réussite de l'examen.

(2) faire votre demande minimum 1 mois avant votre départ.

(3) Acte de mariage, jugement de divorce, jugement d'adoption ou de changement de nom.

(4) Si demande consécutive à un divorce, démarche gratuite (uniquement pour les détenteurs du permis de conduire ancien format)

(5) Ou photocopie du permis civil s'il s'agit d'une extension.

(6) Avant toute démarche, prendre RDV chez un médecin agréé (liste sur le site Internet de la préfecture), muni du permis de conduire à renouveler, 3 photos d'identité et un chèque de 33 € en règlement de la consultation.